

Le petit journal de Chambéon

N°2 Décembre 2020

Voici le deuxième numéro du petit journal de Chambéon, dans ce contexte particulier de pandémie et de confinement, la commission communication ne peut pas travailler dans des conditions optimales, nous essayons tout de même de garder le lien avec les habitants de Chambéon !

Vous retrouverez les informations essentielles concernant la vie du village. Pour avoir des informations complémentaires et plus fréquentes, n'hésitez pas à consulter le site internet et la page facebook de la commune de Chambéon ou téléchargez l'appli maires et citoyens.

Depuis la parution du petit journal de septembre, le conseil municipal s'est réuni le 7 octobre et le 4 novembre, voilà en quelques lignes ce qui en résulte...

Les travaux :

La mairie : afin d'accueillir la population dans de meilleures conditions, et surtout respecter les dispositions de l'art 2321-2 du CGCT qui dispose que la première obligation d'une municipalité est d'entretenir le bâtiment à usage de Mairie, les locaux de la mairie ont été entièrement rénovés : revêtement de sol, peinture murale, agencement, remplacement des éclairages et des radiateurs.

Le préau de l'école : les tuiles du préau de l'école ont été changées en octobre.

Ecole : le conseil municipal réfléchit à un réaménagement de la salle à l'étage de l'école afin qu'elle puisse servir à l'avenir pour l'accueil de réunion ou mise à disposition pour des associations du village.

La salle des fêtes : la chaudière de la salle des fêtes a été changée et le système de VMC a été réparé.

Les conteneurs enterrés : les conteneurs ont été installés sur la place du village, ils seront en service à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les habitants du Bourg. Une permanence aura lieu en mairie le samedi 19 décembre de 9h à 12h pour que chaque foyer vienne retirer son badge nominatif et restituer ses poubelles.

L'église : le toit de l'église a été réparé car des infiltrations d'eau au niveau des transepts nord et sud endommageaient l'édifice. Les travaux ont été pris en charge par l'assurance de la commune.

Voirie : l'enrobé du chemin de Turagneux et du chemin de la Loire a été refait en septembre.

Sécurisation du village et des habitants :

Le conseil départemental nous a donné son accord pour la pose de **deux coussins berlinois** à l'entrée du village, route de Magneux-Haute-Rive. Ils ont été installés le 02 Décembre par nos employés municipaux.

Depuis le mois de mai, des élèves de l'école de CE1, CE2, CM1 et CM2 entrent et sortent de l'école par **la rue des Ecoliers**. Depuis, de nombreux véhicules s'arrêtent le long du trottoir et rendent la circulation des piétons dangereuse et celle des voitures difficiles. Pour y remédier, le maire a pris un arrêté illimité interdisant l'arrêt et le stationnement dans toute la rue des écoliers.

Suite à des dégradations récurrentes au niveau du préau et des sanitaires sur le parking de la salle des fêtes, le conseil municipal du 7 octobre 2020 a approuvé la pose de **caméras de surveillance** sur le parking de la salle des fêtes par l'Entreprise Maday sécurité pour un coût de 2505.60 €. Les caméras ont été installées en octobre et deux semaines plus tard, de nouveaux actes malveillants étaient constatés à ce même endroit. Les personnes à l'origine des faits ont pu être identifiées et ont dû s'acquitter des frais de réparation et de nettoyage.

Personnel communal :

Mr Robert Rolland va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2021, Corentin Giraud a été recruté pour le remplacer. Il prendra son poste au 1^{er} avril 2021.

Les projets :

La place du village devra être réaménagée après les travaux d'enfouissement des containers poubelles, nous étudierons les différentes possibilités d'aménagement pour la rendre plus conviviale et plus sécuritaire.

Le local de l'Amicale Boule de Chambéon : l'association souhaite réaménager son local pour le rendre plus fonctionnel : avoir plus de place pour les rencontres, installer un lave-vaisselle et un plan de travail. Des travaux de rafraichissement, d'électricité de plomberie sont prévus. La mairie, propriétaire des locaux, participera aux dépenses engendrées par le « poste plomberie ».

Un questionnaire a été distribué aux habitants pour statuer sur l'avenir **des terrains de tennis.** Ceux-ci nécessitent une réhabilitation, des devis ont été fait pour des revêtements en béton poreux ou en moquette qui représentent un coût relativement important. Nous avons fait la proposition de conserver un seul terrain et de transformer le deuxième en terrain de bi-cross ou autre en fonction des idées amenées par les chambéonnais.

Le projet de mettre en place une **mini ferme** sur un terrain de 7000 m2 environ est à l'étude. Elle se situerait à la place du paint-ball, au bord de l'étang. Nous réfléchissons aux divers animaux pouvant y être inséré : Alpaga, âne, chèvres naines... Nous faisons également des devis pour la clôture.

Il est prévu de « ré-empoissonner » le petit étang en gardons et en tanches, un budget de 2000€ a été validé.

La création d'un **conseil municipal des jeunes** est à l'étude pour l'année 2021.

Informations diverses :

Tarifs de la salle des fêtes : à compter du 1^{er} janvier 2021, un nouveau tarif sera applicable pour la location de la salle des fêtes :

- 350 € pour les habitants de Chambéon (nettoyage compris et hors caution)
- 550 € pour les personnes extérieures à la commune (nettoyage compris et hors caution)

Pas de changement pour les associations :

- Gratuité pour la première manifestation, 100 € pour la deuxième et 260 € pour la troisième manifestation annuelle.

L'idée étant de générer quelques bénéfices, jusque-là très faibles (déduction faite des frais de nettoyage/charges eau, électricité et chauffage) pour pouvoir par la suite prévoir des investissements au niveau de la cuisine, par exemple.

En ce qui concerne la salle Arc en ciel, elle est toujours louée uniquement aux habitants de la commune à 160 €.

Tarif redevance eau et assainissement :

Le conseil municipal a décidé que le prix de l'eau restera inchangé pour l'année à venir,

Soit : 36 € l'abonnement, et 0.50 € le m3 pour l'eau

Soit : 43 € l'abonnement et 0.60 € le m3 pour l'assainissement.

Un arrêté a été pris concernant le refus de transférer le pouvoir de **police administrative** spéciale à la communauté de commune Forez Est.

Le conseil municipal s'est opposé à un transfert de compétences en matière de gestion du **Plan Local d'Urbanisme**, à la communauté de commune Forez Est.

Du fait de la situation sanitaire, **les conseils municipaux** ne sont pas ouverts aux concitoyens pour le moment.

La boîte à idées fonctionne !!

Des questions sont à l'étude : il est demandé la création d'un espace pour y déposer les déchets verts par exemple. Question pertinente mais qui reste épineuse car si un espace de dépôt est créé, cela nécessite que chacun « joue le jeu » et qu'il ne soit pas rapidement utilisé comme déchetterie ou dépotoir... Si certains d'entre vous ont des idées *pour mettre en place* un tel dispositif, elles sont les bienvenues.

LES DATES A RETENIR

DECEMBRE :

Samedi 12 décembre : distribution des colis aux ainés

Mercredi 16 décembre : distribution des colis aux ainés

Samedi 19 décembre: permanence en mairie pour badge conteneurs de 9h à 12h

JANVIER 2021 :

Sam 9 janvier : vœux Amicale Boule

Dim 17 janvier : AG club 3ème Age et Amitié

Ven 22 janvier : Galette des rois Fnaca

Sam 23 janvier : Concours de belote ASCM Foot

Dim 31 janvier : présentation des vœux de la municipalité à la salle des fêtes à 11h

FEVRIER :

Sam 20 février : AG classes en 1 et 6

Dim 21 février : AG du Lac

Ven 26 février : Carnaval de l'Inter Société

MARS:

Sam 6 mars : Coinche Amicale Boule

Ven 19 mars : Commémoration

Mer 24 mars : Repas trimestriel Club 3° Age et Amitié

Sam 27 mars : Soirée familiale ASCM Foot

En raison de la pandémie de Covid-19, les manifestations peuvent être annulées

LA MAIRIE

Horaire d'ouverture :

Mardi de 13H30 à 17H

Mercredi de 12H à 14H

Jeudi de 8H à 12H30

Téléphone : 04.77.27.81.82

E.mail : mairie@champeon.fr

Facebook : www.facebook.com/CommunedeChampeon

Une proposition de refaire le goudron de la route de la Varenne qui mène au péage de Feurs a été faite. Or, l'enrobé de la partie la plus endommagée de cette route, situé sur la commune de Poncins, a été refait début novembre.

Continuez à nous faire parvenir vos idées !

Renouvellement du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales des agents des collectivités locales(CNRACL).

Les personnes concernées trouveront en mairie, les informations et la liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant sur la commune et admis à la retraite au 1^{er} septembre 2020.

Colis de Noël du CCAS :

Dans la continuité de cette année inédite que nous venons de vivre, il est bien sûr impossible de convier les chambéonnais de plus de 70 ans au traditionnel repas de fin d'année. La municipalité et la commission du CCAS ont donc opté pour la remise d'un bon d'achat « Chez Samuel et Violaine » à Chambéon (à utiliser à l'épicerie ou au restaurant), ainsi qu'un ballotin de chocolat à chacun.

La distribution aura lieu lors de permanences en mairie :

- Le samedi 12 décembre de 10h30 à 12h00
- Le mercredi 16 décembre de 15h00 à 16h30

Vœux de la municipalité : si la situation sanitaire le permet les vœux du maire auront lieu à la salle des fêtes à 11h le 31 Janvier 2021.

*L'équipe municipale vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année...
Prenez soin de vous !!!*

